lycée professionnel
des métiers
Étienne Legrand

académie
Lyon

éducation
nationale

Projet de fonctionnement
2022 - 2023

ULIS

Lycée Professionnel Étienne LEGRAND
8 rue Charles Gallet
42120 LE COTEAU
COORDONNATRICE ULIS : REYNARD DE RAXI Evelyne
evelyne.reynard-de-raxi@ac-lyon.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

1. Quelques points de repère :

A - le lycée Étienne Legrand

B – l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (textes de référence, principes et axes du projet de fonctionnement, description et dotation).

2. ULIS et mise en œuvre des PPS :
Les modalités de fonctionnement de l'ULIS du LP Etienne Legrand

A - les élèves accompagnés

B - organisation des accompagnements

C - Pilotage et ajustements

3. ULIS et activités pédagogiques

A – Principes pédagogiques

B – Mise en œuvre de ces principes

4. ULIS et « parcours avenir » :

5. l'ULIS, ressource au sein de l'établissement : rôle de la coordonnatrice - rôle des AESH

A – La ressource aux équipes

B – L'ULIS force de proposition : des outils mutualisés via l'ENT du lycée

C – L'année type de la coordonnatrice ULIS au Lycée Etienne Legrand « Le film »

1. Quelques points de repère :

A- le lycée Etienne Legrand

Le lycée professionnel Étienne Legrand a obtenu le renouvellement du label « lycée des métiers » en 2022. Il accueille en son sein des formations professionnelles de la voie initiale (3ème Prépa-métiers, classes préparatoires au CAP, au Baccalauréat Professionnel), des formations par apprentissage et des formations pour adultes via l'antenne du GRETA, en résidence dans l'établissement.

Le lycée des métiers Étienne Legrand est un établissement public local d'enseignement qui accueille 275 élèves cette année, répartis au sein des offres de formation suivantes :

- une classe de **3ème « préparation des métiers »**. Cette classe de troisième implantée au lycée professionnel propose un projet de scolarité axé sur la découverte des métiers et des formations. L'organisation annuelle prévoit des expériences de découverte du monde professionnel sous la forme de quatre stages : trois stages d'une semaine et un stage de deux semaines. L'organisation hebdomadaire accorde une place repérée à la découverte professionnelle (une demi-journée dédiée aux visites d'entreprises, à la rencontre de professionnels, préparation et retours des stages, à l'élaboration du projet d'orientation…).

❖ Des formations dans quatre filières :

- Métiers du Bois :
  - Bac Professionnel **Technicien Menuisier Agenceur**
  - Bac professionnel **Technicien Menuisier de Fabrication**
- Métiers du Métal
  - CAP **Métallier**
  - Bac professionnel **Ouvrage du Bâtiment Métallerie**
- Métiers des services
  - CAP **Accompagnant Éducatif Petite Enfance**
  - Bac Professionnel **Accompagnement Soins et Services à la Personne**
- Métiers de Bouche
  - CAP **Production et Service en Restauration**

Le lycée propose également un cursus apprentissage pour des jeunes en Première et Terminale alternant formation dans l'établissement et formation en entreprise (Bois et Métal) et pour des jeunes en deuxième année CAP.

L'établissement héberge aussi une antenne du GRETA Loire-Nord proposant des parcours de formation continue à des adultes dans les différents domaines proposés en formation initiale aux lycéens.

L'établissement dispose d'un environnement d'une grande hétérogénéité créant un équilibre très propice à l'implantation du dispositif ULIS en son sein de part :

- La spécificité de son **implantation géographique** (zone péri-urbaine proche des grands axes de

communication et de zones rurales Loire nord, Loire centre et Beaujolais Val de Saône).

- La **diversité des champs professionnels** (secteurs industriels et tertiaires) et des offres de formations associées.

- Son équipement en **internat mixte**

- La présence de **formations adultes** (via le GRETA) générant des échanges propices à la construction de repères dans les projets de professionnalisation qui sont élaborés avec les élèves et leurs familles.

- La diversité du public scolarisé, des projets de formation et des niveaux de formation qui permettent d'inscrire le dispositif ULIS dans **une réelle mise en œuvre de l'école inclusive.**

Le lycée offre à tous les élèves de Bac Pro la possibilité de se former en entreprise, dans un pays étranger, grâce à la mobilité Erasmus. Les élèves de Bac Pro ASSP suivent un enseignement de base en Langue des Signes Française qui leur permet de participer à une conversation simple avec un interlocuteur signant, de maîtriser le discours en LSF. Chaque année, les élèves des filières Bois et métal sont impliqués dans l'élaboration et la construction d'objets confectionnés à destination de particuliers ou de collectivités territoriales (réalisation d'un poulailler pour une école, fabrication de collecteurs à mégots, de meubles de cuisines, bibliothèques…)

Enfin, les diverses filières sont intégrées dans des **projets associatifs locaux** mettant leurs compétences professionnelles au service des autres, dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté. Les élèves de deuxième année PSR participent également activement au service du Repas des Aînés organisé par le CCAS la ville de Roanne en renforçant l'équipe traiteur.

B- L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire du Lycée E . Legrand :

L'ULIS est un élément facilitateur du parcours de formation.
Le dispositif n'est en aucun cas une modalité de scolarisation.

Ainsi, offrir une formation professionnelle choisie et rendue accessible par la prise en compte des besoins particuliers des élèves accompagnés par le dispositif (diversité des parcours, des modalités d'accompagnement et des objectifs visés) est l'objectif central du fonctionnement de l'ULIS au sein du lycée des Métiers Étienne Legrand.

Des textes de référence :

Le projet de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire du lycée Étienne Legrand prend appui sur un certain nombre de textes de référence définissant son cadre de fonctionnement et proposant des principes généraux :

1 - La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

2 - L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (loi 2015-129 du 21/08/2015 et la 2010-088 du 18 juin

2010. Les Ulis possèdent trois caractéristiques qui leur confèrent une place essentielle dans l'éventail des réponses que l'Éducation nationale apporte aux besoins des élèves handicapés dans le second degré :
- Elles constituent un dispositif collectif au sein duquel certains élèves handicapés se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.
- Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées. Les élèves scolarisés au titre de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement et leur inscription se fait dans la division correspondant à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).
Le coordonnateur de l'Ulis développe, en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans la poursuite de son projet de formation et d'insertion.

3 - Le concept d'école inclusive qui a été introduit dans la **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013** (complète donc le code de l'éducation). Cela implique un engagement de tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

4- **La scolarisation des élèves en situation de handicap** (circulaire n°2016-117 du 8-8-2016) précisant les modalités de parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Ainsi que la circulaire 2016-186 du 30-11-2016 précisant « **la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap** ».

5- **Le Service Public de l'école inclusive** : La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » consacre son chapitre IV à ce sujet. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Principes et axes du projet de fonctionnement :

- **Rendre accessible la formation professionnelle dans laquelle sont engagés les élèves** accompagnés par le dispositif est le principe qui fonde la dynamique mais aussi la légitimité du dispositif au sein de l'établissement. L'ULIS, en tant que dispositif, bien au-delà de la somme des moyens à sa disposition, correspond à l'ensemble des aménagements, adaptations, pilotages, interventions humaines et matérielles, qui permettront à l'élève de s'inscrire dans son parcours de formation et d'y réussir.

- **L'ULIS n'est pas une structure, mais un dispositif : tous les élèves accompagnés par l'ULIS sont en formation professionnelle.** C'est bien l'inscription de l'élève dans un parcours de formation qui fonde la légitimité de l'accompagnement par l'ULIS au lycée professionnel Étienne Legrand (une **école inclusive** qui s'adapte aux besoins des élèves). Ce n'est pas l'inscription dans « une classe ULIS » depuis laquelle on conduirait « l'inclusion » dans une structure de formation existante (principe d'intégration, préexistant à la création des ULIS qui voyait les élèves se conformer dans la limite des possibles aux contraintes de l'école).
Un travail de réflexion et d'accompagnement, en amont, de l'affectation dans la formation choisie, est réalisé en liaison avec les familles, les coordonnateurs ULIS collège, les établissements médico-sociaux, les enseignants référents du bassin « élargi » pour permettre un choix éclairé de la part du futur élève et de sa famille.

- **La notion de parcours de formation est au centre du projet de l'ULIS.** Chaque élève a des

besoins qui lui sont propres, un objectif visé et évolutif, un aménagement de formation et un projet de professionnalisation qui s'élaborent et qui évoluent. Il est ainsi nécessaire d'envisager **la formation comme une étape du parcours vers l'insertion professionnelle.**

- **Les élèves ne sont pas les élèves de l'ULIS.** Ils sont accompagnés par le dispositif. Ils ne se reconnaissent pas dans une identité scolaire marginale. L'efficacité de cet accompagnement dépend non seulement de **l'adhésion de l'élève à son projet**, de l'**adaptation des aides aux besoins**, de l**a non-stigmatisation de l'aide** mais aussi de **la pertinence de l'action du dispositif au sein de l'établissement** et de la **qualité des échanges et des actions entre les différents acteurs de la scolarité.**

- La spécificité de l'accompagnement des élèves inscrits au lycée professionnel, dans une démarche de formation professionnelle, nécessite **d'inscrire aussi l'accompagnement dans une volonté affichée et une dynamique conduisant à l'émancipation progressive de l'élève vis à vis de l'aide en général (et plus particulièrement de l'aide humaine).** Dans cette perspective, aider l'élève nécessite aussi souvent d'aider « autour de lui » en cours, pour permettre de mettre en place une représentation « normalisée » de l'aide comme faisant partie intégrante de la formation (et s'adaptant aux besoins de chacun, en temps réel). Il est complexe, dans le cas contraire, de réussir à induire une identité d'élève adolescent ou de jeune adulte « ordinaire » (au sens de : « à part entière »). En d'autres termes, il n'est pas possible de conduire un projet d'école inclusive à l'échelle de quelques élèves. Pour que ce projet soit réalisable, **il faut que l'établissement dans son ensemble soit concerné par cette démarche,** le dispositif ULIS pouvant alors jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre et l'accompagnement de ce projet.

- L'ULIS est aussi complétée par des partenaires :

- l'ensemble des **établissements ou structures qui peuvent être support de formation pour les élèves accompagnés** (lieux de stage, structures accompagnant l'accès à l'emploi post-formation (AREPSHA – 3A, ARPEJEH, ESAT, …).

- l'ensemble des **établissements ou structures dont peuvent être issus les élèves accompagnés par le dispositif avant leur entrée en formation**. Le travail réalisé en amont de l'entrée en formation est essentiel à la réussite des élèves.
Les échanges, les expérimentations menées nourrissent l'élaboration d'une représentation commune de ce que peut être un parcours de formation professionnelle pour un élève à besoins particuliers).

➢ l'ensemble des services médico-sociaux qui participent au projet de vie de l'élève et à la réalisation de son versant professionnel (SESSAD, CMP, soignants en libéral…).

- **L'ULIS est au cœur d'une « zone d'inter-métiers »**.

Pour favoriser la réussite du parcours de formation de chaque élève, il est essentiel de favoriser aussi le partage des informations, les espaces de travail inter-professionnels, l'implication de tous les partenaires dans le projet de l'élève. Cette zone d'inter-métiers doit être organisée pour donner aux projets de formation la cohérence, la référence et le cadre nécessaire à leur bon déroulement.

Au sein de l'établissement, le travail avec la Proviseure, la Conseillère Principale d'Éducation, la Directrice Déléguée aux Formations, l'Assistante Sociale, l'Infirmière Scolaire, la Psychologue Scolaire, les professeurs concernés, la Vie Scolaire donne une visibilité et une implication commune dans la réussite des élèves accompagnés par l'ULIS.

Et bien sûr, les familles, travailleurs sociaux, Services d'Éducation Spécialisée et de Soin A Domicile, éducateurs, enseignants référents, structures de soin, … sont autant de partenaires indispensables associés au pilotage et à l'évaluation du projet des élèves.

- Un autre axe du projet de l'ULIS est de **se constituer en ressource, en point d'appui, des parcours de formation professionnelle de tous les élèves à besoins particuliers** scolarisés au sein de l'établissement au travers du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé). Ceci permet la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive. Les AESH qui sont affectés à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers intègrent l'équipe ULIS dans le cadre des temps de coordination pour leur permettre d'enrichir leur pratique et de prendre appui sur les modes de fonctionnement déjà mis en œuvre par les AESH du dispositif. Ces temps de partage de pratique professionnelle permettent un ajustement et une évaluation permanents des accompagnements à l'évolution naturelle des capacités et compétences des élèves, professionnels en devenir.
Au lycée professionnel, des élèves sont en difficulté dans leur parcours scolaire, voire en grande difficulté, notamment au sein des formations de niveau V, d'autres sont des primo-arrivants allophones. L'ULIS est fréquemment sollicitée pour proposer une aide ponctuelle à ces élèves ou une aide plus massive quand la situation l'exige (élèves notifiés en IME mais sans affectation et suivant une formation professionnelle, élèves sortants des enseignements adaptés au collège avec des difficultés importantes voire des troubles qui étaient compensés antérieurement dans le parcours scolaire mais qui ne le sont plus en sortant des EGPA, élèves nouvellement arrivés en France débutant une formation professionnelle avec des prérequis parcellaires …). Les moyens humains en AESH de l'ULIS sont mutualisés et déployés dès que cela est possible avec ceux du PIAL pour permettre la réussite de ces élèves à besoins particuliers. D'autre part, l'accompagnement pédagogique est aussi assuré par la coordonnatrice du dispositif en classe quand c'est nécessaire. De ce point de vue, l'ULIS joue un rôle dans le suivi et la mise en œuvre de solutions permettant de lutter contre le décrochage scolaire.

Description et dotation

La restructuration de l'établissement s'est terminée en ce début d'année civile. Elle a permis de regrouper les locaux des filières sanitaire et sociale d'une part et bioservices auparavant dispersés entre différents niveaux et différents bâtiments. La mise en accessibilité de tout l'établissement, la rénovation des logements de fonction et de l'internat ont également été réalisées.
Cette restructuration a permis de doter le dispositif ULIS d'un espace très complet adapté aux besoins des élèves, comportant une salle de cours vaste et lumineuse, modulable et calme (permettant la mise en place d'espaces pédagogiques plus dissociés), d'une salle de soins et de repos équipée d'une table de kiné, d'un bureau, d'un point d'eau qui permet aux praticiens libéraux comme aux éducateurs SESSAD d'intervenir auprès des élèves durant le temps scolaire et d'un bureau réservé à la coordonnatrice pour accueillir les parents, les partenaires et assurer la confidentialité des échanges téléphoniques.

La salle de cours est dotée de connexions au réseau pédagogique, de 5 postes informatiques, d'un tableau blanc équipé d'un vidéo projecteur, d'une connexion aux imprimantes du lycée indispensable au travail des élèves comme à la conception et la réalisation d'outils d'aide interactifs. Tables, chaises et quelques rangements complètent l'équipement matériel. Le bureau de la coordonnatrice est équipé d'une petite imprimante couleur, d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique.

L'équipe ULIS est constituée d'une enseignante spécialisée du premier degré (titulaire du capa-sh option D), coordonnatrice du dispositif, ainsi que de deux AESH à 26 h de travail hebdomadaire.

2. ULIS et mise en œuvre des PPS : modalités de fonctionnement de l'ULIS du LP E. Legrand

A - les élèves accompagnés :

A cette rentrée 2022, l'ULIS accompagne treize élèves notifiés et affectés au sein du dispositif dans leur parcours de formation : trois élèves en formation 1ère année CAP PSR, un élève en 1ère année CAP Métallerie, un élève en 2ème année CAP Métallerie, six élèves en 2ème année CAP PSR, une élève en 2ème année CAP AEPE, et un élève en 1ère Bac Pro Bois option TM

D'autres élèves scolarisés au lycée Étienne Legrand, ayant des besoins particuliers, sont aussi accompagnés ponctuellement par l'ULIS (des élèves de 3ème prépa métiers pour la préparation du CFG, des élèves scolarisés au sein des classes dans lesquelles les moyens humains du dispositif ULIS interviennent déjà et qui peuvent ponctuellement ou plus massivement avoir besoin d'aide pour réussir, des élèves allophones, des élèves en difficulté dans leur projet de formation ou proches du décrochage scolaire, des élèves préparant les épreuves du Baccalauréat pour les examens blancs ou terminaux…).

Le profil des élèves accompagnés par le dispositif ULIS :

Les élèves concernés sont âgés cette année de 14 à 18 ans. Ils accèdent, le plus souvent, au lycée professionnel à la dernière étape de leur parcours de scolarisation. L'accompagnement à mettre en œuvre à ce moment de leur scolarité s'inscrit à la fois dans la **continuité** de leur parcours mais aussi dans une forme de **rupture** car :

- les **compétences professionnelles et non plus scolaires** sont désormais placées au cœur du projet.

- cette étape est bornée dans le temps et précède l'entrée dans la vie active : cela crée dès l'entrée au lycée professionnel **une rupture avec le principe d'accompagnement scolaire au long cours.**

- **la quête de l'autonomie** est un enjeu majeur de la formation au service de **la mise en place du futur projet de professionnalisation.**

- L'élève s'inscrit dans un projet de formation et de vie future qui lui est propre. **Il est « unique » dans ce cas.**

La plupart des élèves sont porteurs de troubles diagnostiqués qu'il est possible de décrire auxquels s'ajoutent assez souvent d'autres difficultés, parfois massives, d'un registre différent (ex : troubles intellectuels et cognitifs associés à d'importantes difficultés praxiques ou des troubles psychiques associés à des troubles du langage,…).

Un élément se retrouve communément à toutes ces situations. C'est un rapport souvent fragile, parfois dévalorisé, à la représentation que se font ces élèves (et leur entourage) de leurs capacités d'apprentissage.

B - organisation de l'accompagnement des élèves :

Le dispositif ULIS accompagne la formation professionnelle des élèves en situation de handicap pour la rendre accessible. Une partie importante des accompagnements se réalise en amont dans la concertation avec les enseignants des différentes disciplines, l'information des équipes, les échanges autour des programmations des enseignements, autour des séquences pédagogiques envisagées. En effet, **l'élève en formation professionnelle doit pouvoir, au même titre que tous les élèves, bénéficier d'aides pédagogiques pendant l'enseignement au quotidien.**

Les liens qui se sont tissés et se renforcent au quotidien entre les différentes équipes pédagogiques des filières et l'équipe ULIS permettent de mettre en œuvre l'aide apportée aux élèves :

- L'aide apportée par les AESH : deux AESH sont affectées à temps plein au suivi des élèves ULIS lycée. L'équipe est renforcée par deux AESH qui interviennent auprès de trois élèves dont les besoins spécifiques nécessitent un accompagnement renforcé. L'aide se caractérise principalement par des suivis en cours théoriques, lors des contrôles ou des CCF ainsi qu'en atelier et plateaux techniques ou en travaux pratiques. Cette aide est évolutive selon les élèves, leurs besoins et surtout le moment et les objectifs du parcours de formation. Cette aide peut également déborder le cadre purement scolaire. Les AESH sont amenées à intervenir aussi lors des PFMP pour faciliter les premiers contacts de l'élève avec l'entreprise qui l'accueille, veiller à la mise en place des aménagements nécessaires au suivi de sa formation préconisés par le médecin scolaire et aider à la compréhension par les professionnels de ses difficultés ou besoins spécifiques.

- L'aide apportée en regroupement par le coordonnateur ULIS : les temps d'enseignement avec le coordonnateur ULIS ont pour objectif :

Les regroupements sont organisés principalement par classe d'origine afin d'assurer un suivi particulier à chaque formation.

Les temps de regroupement permettent :

- d'**aborder en amont** certaines notions rencontrées en formation pour lesquelles un travail de consolidation d'élaboration de prérequis, de confrontation à une forme de travail particulière ou bien la mise en lien avec d'autres compétences déjà travaillées nécessitent un travail préalable.

- de **réaliser un retour** sur des notions rencontrées en situation d'apprentissage nécessitant une consolidation, une explicitation plus fine.

- de **mener un travail préparatoire aux diverses évaluations** ponctuelles ou CCF qui jalonnent les parcours de formation.

- de construire les compétences rendant accessible la recherche individuelle des lieux d'accueil durant les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) dans l'objectif de les réinvestir en fin de formation dans la recherche d'un emploi.

- de **réaliser un travail de positionnement dans le projet** de formation, de professionnalisation et d'orientation post-lycée des élèves.

Les heures d'enseignement commencent systématiquement par **un recueil des besoins des élèves** et une rapide contextualisation du travail proposé.

- L'aide apportée en cours par le coordonnateur ULIS : principes du co-enseignement :

Pour enrichir la variété des aides à apporter en réponse aux besoins des élèves accompagnés par le dispositif, la coordonnatrice propose à plusieurs enseignants **des temps de co-enseignement.**
Ces temps peuvent prendre des réalités très diverses selon la discipline, les besoins des élèves et les éléments qui auront pu être élaborés avec le collègue concerné. Ce qui est commun à tous ces temps est le fait que la coordonnatrice se positionne en tant qu'enseignante dans l'interaction avec le groupe classe sans jamais se substituer à l'enseignant de la discipline. Elle est source de propositions pour des scénarii d'enseignement tout en respectant les choix pédagogiques de ses collègues. D'autre part, il est toujours convenu que ces interactions concernent en priorité les élèves du dispositif mais qu'elles doivent pouvoir bénéficier à tous les élèves de la classe si besoin. L'enseignant avec lequel la coordonnatrice intervient reste seul maître de la programmation des apprentissages et des thématiques des séances.

Dans le déroulement de la séance, et selon les cas, la coordonnatrice peut parfois proposer une variante du scénario pédagogique, des outils complémentaires, l'adaptation de certaines tâches, pour quelques élèves en difficulté pour apprendre.
Elle peut aussi intervenir dans le cadre d'un atelier dans la classe, dans la gestion d'un groupe de travail.

Les autres **niveaux d'aides sont plus indirects** et découlent du fonctionnement du dispositif. Ce sont notamment ceux qui permettent d'affiner, d'enrichir l'accompagnement et qui sont développés ci-dessous dans la rubrique « Pilotages et ajustements ».

C - Pilotages et ajustements

Afin de piloter au mieux le projet de chaque élève, de le faire évoluer, d'affiner le volume et la nature des aides à apporter, il est nécessaire d'organiser différents modes de concertation et de bilan :

¤ **Les Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) :** L'enseignant référent de la MDPH convoque et pilote ces temps de bilan du Projet Personnalisé de Scolarisation. Un premier point est effectué à l'entrée en formation de l'élève (généralement au cours de la deuxième période après la première PFMP entre janvier et février) pour ajuster rapidement le PPS en fonction des premiers éléments observés. Il est très fréquent que des ajustements importants concernant le PPS soient effectués lors de cette première période. En effet, l'entrée en formation correspond à une nouvelle étape de la scolarisation et les contraintes à prendre en compte sont souvent très différentes de celles mises en place dans le parcours au collège. Une deuxième réunion de l'équipe peut venir en complément au cours de la première année (entre mars et mai) pour vérifier l'état du projet de formation et l'efficacité des aides mises en place. Ensuite, c'est au cours de la deuxième année (en général entre décembre et mars) que l'ESS va permettre de préciser les besoins d'accompagnement en rapport avec l'évolution du projet de formation et orienter la fin de la scolarité en fonction des choix opérés (attestation de compétence dans l'année ? Certification dans l'année ? Prolongation d'une année de la formation pour atteindre la certification ? Projection vers une formation complémentaire en voie scolaire ou via l'apprentissage ? Entrée dans la vie active en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire ?…).

L'enseignant référent, au-delà de ces temps de bilan institutionnalisés, est un interlocuteur privilégié du coordonnateur de l'ULIS pour ajuster, en temps réel certaines demandes et préparer certaines démarches (demandes de RTH, matériel adapté, transports,…). Il joue aussi un rôle important dans le travail de mise en réseau de l'ULIS dans la mesure où, présent dans les ESS des futurs élèves en lycée professionnel, en lien avec ses collègues enseignants référents du bassin, il porte une information utile à l'élaboration des parcours d'orientation. Son rôle est notamment important dans la démarche menée vers l'affectation de tous les élèves sortants d'ULIS collège ou d'établissements médico-sociaux vers une formation qualifiante.

¤ Les temps de coordination et de synthèse : Chaque semaine, l'équipe ULIS consacre une heure à sa coordination. Ce temps est essentiel à l'organisation des aides, à l'échange d'informations, à l'analyse de certaines situations mais aussi à la construction d'une identité de plus en plus repérée du dispositif de par la cohérence des accompagnements menés. Un temps est dédié aux problématiques institutionnelles et organisationnelles. Un autre temps, plus important, est dédié aux échanges de pratique, au repérage des points d'appuis et des difficultés rencontrées dans la semaine écoulée qui peuvent faire l'objet d'un échange, de réajustements, d'affinement du positionnement des aides humaines. Ce temps de coordination doit donc être très riche, dirigé et animé par la coordonnatrice pour être efficace. Le compte-rendu des éléments traités au cours de ce temps est à disposition des AESH et transmis aux acteurs-clés du lycée (Proviseure, CPE, Vie Scolaire, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, service médico-social, professeurs principaux et de discipline).

¤ Les temps de coordination administrative, médico-sociale internes à l'établissement :
Des points avec la Proviseure, l'administration, la CPE, l'infirmière, l'assistante sociale et la psychologue scolaire se font dès qu'un besoin apparait (problème de santé, de comportement, aide financière ou relais aide sociale, élaboration du projet d'orientation ou du projet de poursuite de formation en voie scolaire). Le lien avec ces acteurs est essentiel. Le regard expert qu'ils portent sur le projet de l'élève est très complémentaire de celui porté par les équipes pédagogiques et est de nature à améliorer l'accompagnement globalement réalisé. D'autre part, les échanges menés permettent parfois de faire émerger et de prendre en compte certains besoins particuliers d'autres élèves, scolarisés au lycée professionnel,.

¤ Les temps de coordination pédagogique ou institutionnelle (au sein du lycée) : Les échanges quotidiens avec les équipes pédagogiques des différents champs professionnels permettent d'apporter de façon continue les régulations nécessaires à la réussite des élèves.
Parfois il est possible de travailler à partir des plans de formation, des programmations des équipes. Les échanges permettent notamment de proposer des adaptations sur la forme mais aussi le fond des séances ou des notions à élaborer.
Les échanges autour des points d'appuis, difficultés rencontrées ou à anticiper sont le quotidien du travail mené en lien avec les équipes pédagogiques. La présence quotidienne, du coordonnateur ULIS au plus près des équipes est essentielle. Les échanges qui ont lieux doivent sans cesse faire l'objet de relances, de propositions, de prises de recul et contribuer à l'émergence d'un sentiment de partage, de mutualisation entre tous. Les élèves accompagnés par le dispositif ULIS sont d'abord et avant tout les élèves de chaque enseignant des classes en formation. A ce titre, il est essentiel de prendre toujours le recul nécessaire pour favoriser l'instauration d'un premier niveau d'aide qui aura lieu en cours, au moment de l'enseignement. Le travail autour des scénarii pédagogiques à proposer est très riche et permet non seulement de faciliter les apprentissages de l'élève en cours mais aussi d'anticiper les difficultés qui émergeront pour pouvoir proposer des activités pédagogiques complémentaires en suivi de cours par exemple.
La participation de la coordonnatrice aux bilans de PFMP en entreprise permet également d'affiner l'aide apportée en cours de formation en classe ou en atelier et de faire évoluer le regard des

professionnels sur les jeunes en situation de handicap qu'ils accueillent régulièrement et ont à cœur de faire réussir avec beaucoup de bienveillance.

Le contact permanent avec la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), de par l'expertise qui est la sienne du monde professionnel et des partenaires « entreprises », permet également de vérifier la compatibilité et la pertinence du choix des lieux de formation professionnelle avec le projet de l'élève tout en prenant en compte son identité propre et les répercussions éventuelles des troubles sur son quotidien de stagiaire (fatigabilité, postures difficiles ou impossibles à tenir, rythme de travail…).

¤ **Les temps d'échange et de formation en regroupement ULIS Loire :** Coordonner les actions permettant aux élèves accompagnés de réussir nécessite un investissement de chaque instant et est parfois un peu déstabilisant. Il est primordial de pouvoir s'adosser à un cadre institutionnel au plus près des dynamiques mises en œuvre dans notre territoire comme dans le département.
Le fait de pouvoir régulièrement dans l'année bénéficier de temps d'échange, de cadrage, de formation avec les autres coordonnateurs ULIS de lycée et de collège autour des axes à prioriser permet de construire et renforcer une « culture partagée » et de profiter des expérimentations menées ailleurs.
Ces temps contribuent à la cohérence des parcours de formation des élèves accompagnés par les ULIS lycées du département et à leur fluidité.

¤ **Suivi des sortants :** une autre forme de pilotage du dispositif consiste à entretenir un lien avec les sortants dans la première année de leur nouveau projet vers la professionnalisation. Cela permet de maintenir un contact objectif avec la réalité de l'efficacité des actions menées au cours du projet de formation. D'autre part, de nombreuses informations en provenance du monde du travail ou de la formation pour adulte permettent aussi de réajuster parfois les projets des élèves. La concertation avec les équipes chargées du suivi après la formation, avec les familles, les élèves, nous renseigne sur les parcours à construire ou à modifier.

3. ULIS et activités pédagogiques

A - Principes pédagogiques :

- Pour apprendre, l'élève doit réussir. « Apprendre c'est comprendre en pensée ce que l'on a réussi en actes ». (J. Piaget). Prendre appui sur le vécu en acte pour s'approprier les concepts, notions, connaissances nécessaires à la construction de compétences professionnelles est une démarche privilégiée. Les suivis de cours, préparations à certains modules d'enseignement, structuration de savoirs en lien avec la pratique professionnelle sont le plus souvent à l'origine du scénario pédagogique proposé à l'élève.

- « Pour pouvoir apprendre et être scolarisé il faut entretenir un rapport de confiance au langage, à l'autre, à son propre corps, à l'espace, au temps, aux représentants du cadre, à la demande scolaire, à la loi […] Si un de ces rapports insécurise l'élève, toute son attention se focalisera sur cette insécurité ou ce chaos interne et du coup, elle ne pourra être mobilisée pour les apprentissages scolaires. » (Sylvie Canat, Vers une pédagogie institutionnelle adaptée, (Champ Social éditions, 2007).

- pour réussir l'élève a besoin d'étayage qui est plus qu'une aide, qui doit rester provisoire et dans lequel le tuteur prive peu à peu l'apprenant des aides dont il disposait pour lui permettre de

réaliser la tâche seul.
Les six fonctions de l'étayage développées et décrites par J. Bruner in Le développement de l'enfant, Jérome S. Bruner : Savoir faire, savoir dire PUF, coll. "*Psychologie d'aujourd'hui*", 1983.

- pour permettre la compréhension il est nécessaire de rendre accessible sur la forme les documents proposés (en enseignement général comme en enseignement professionnel – fiches techniques, protocoles, outillage, opérations à mener, …). Mais il est nécessaire aussi d'aménager, sur le fond, le principe de progression dans les apprentissages, de mise en réussite des élèves et d'ambition vers l'insertion professionnelle.

B - Mise en œuvre de ces principes :

Prendre en compte ces éléments afin d'éviter le déclenchement d'une fuite des apprentissages est aussi une démarche privilégiée et mise en rapport avec la nécessité de réussir, de porter un regard positif sur les activités d'apprentissage menées au sein de la formation.

- Concertations, échanges, connaissance des difficultés des élèves par l'ensemble de l'équipe pédagogique, propositions d'adaptations, mise à disposition des cours pour permettre l'adaptation, préparation des évaluations, des CCF (forme et fond), élaboration commune de scénarii pédagogiques, d'outils (via l'ENT, via des supports physiques, via des démarches et un lexique communément utilisé, et réemployé à bon escient,…).

- Co-enseignement (enseignement général et surtout enseignement professionnel): le co-enseignement est mis en œuvre environ 11 h par semaine. Le principe premier est celui de tenter de proposer des aménagements, des variations du scénario pédagogique prévu initialement pour permettre de travailler avec l'élève au moment où les difficultés émergent. Ce mode de fonctionnement implique de travailler avec l'ensemble des élèves de la classe (pas uniquement les élèves accompagnés par le dispositif) et de rendre « normale et ordinaire » l'aide pédagogique. Ce mode d'enseignement a le double avantage de permettre à l'élève de réussir à éviter ou à dépasser certaines difficultés pendant le temps « ordinaire» de l'enseignement et ainsi de renforcer son projet d'apprenant dans la formation. Mais il a aussi l'avantage pour la coordonnatrice ULIS d'être une « fenêtre ouverte » sur les pratiques de classe et d'en retirer un grand nombre d'informations (positionnement des élèves dans le groupe, face à l'enseignant, face aux savoirs enseignés, formulations précises et outils utilisés pour expliciter les connaissances abordées par l'enseignant, modes et capacités de communication…). Ces informations peuvent ensuite être largement exploitées lors des temps de regroupement. Cette pratique permet également d'éviter les clivages entre les temps de formation et facilite la transition cours/dispositif ULIS.
- Les élaborations pédagogiques (cours, évaluations, bilans, … en amont, en aval des notions et des temps forts de la formation) se réalisent sur la base des diverses programmations réalisées (et pas toujours accessibles) par les différents enseignants dans chaque filière. Ainsi, il est nécessaire de construire une habitude de partage des informations avec les équipes pédagogiques. Le premier niveau d'aide et d'adaptations sera toujours celui dispensé par les enseignants dans le temps d'enseignement. Il est important de leur proposer de les accompagner dans l'élaboration de séances, d'outils, de tâches, accessibles aux élèves selon leurs besoins. Cela implique disponibilité et réactivité pour accompagner ces préparations de cours, évaluations ou remédiations.

- De nombreuses informations proviennent aussi des retours réalisés par les AESH. En cours, elles collectent des informations sur les notions essentielles à reprendre, les difficultés ou obstacles rencontrés, les types d'aménagements privilégiés, les savoirs attendus par chaque enseignant,

dans chaque filière. Ces informations sont collectées sur un tableau blanc dans la salle ULIS et sont directement exploitables par la coordonnatrice pour affiner avec les élèves le travail de suivi de cours à mener ainsi que le « recueil de leurs besoins ».

- Les évaluations des élèves sont menées par les enseignants dans les différents cours et selon les objectifs définis dans les PPS des élèves. En effet, quand le PPS précise que l'objectif sera, pour l'élève, d'accéder à une attestation de compétences, ou d'effectuer sa formation en trois ans au lieu de deux, les évaluations devront permettre à l'élève de construire progressivement une maîtrise des compétences professionnelles abordées au cours de sa formation et de se représenter cette construction. Quand le projet personnalisé de scolarisation envisage plutôt une certification en deux ans, il sera alors nécessaire de faire réussir l'élève dans sa progression mais aussi de lui permettre de mesurer ce qu'il lui reste à construire pour arriver aux exigences du diplôme préparé. Dans cette dynamique d'évaluation, les AESH interviennent au titre de l'aménagement des épreuves et doivent être en mesure d'expliciter les aides apportées pour permettre à l'enseignant de se représenter le niveau de maîtrise des élèves accompagnés.

- Une part importante du travail mené avec les élèves au sein des temps de regroupement est de leur permettre de conceptualiser le plus souvent possible les notions qu'ils doivent maîtriser. Ce qui est visé en cela est toujours de permettre de réaliser des liens entre les disciplines de la filière, les notions, les pratiques et la verbalisation de ces liens. Se représenter mentalement, être capable d'expliciter pour soi, pour les autres, de donner des exemples mais aussi (et parfois surtout) des contre-exemples, schématiser, rappeler en mémoire… sont autant de principes d'action privilégiés dans ces temps de regroupement.

4 . ULIS et « Parcours Avenir » :

Le parcours des élèves accompagnés par l'ULIS du LP E. Legrand s'inscrit dans la continuité des parcours déjà réalisés au collège ou au sein d'un établissement médico-social. Le travail de positionnement de l'élève dans son projet, et ceci dès l'entrée en formation, est un « fil conducteur » entre les différentes étapes qui le jalonnent.

Pour concrétiser ce « parcours avenir », des temps de bilan au cours de la formation sont organisés et abordés dans cette optique (rencontres familles, points réguliers avec les équipes élargies, ESS, projet post-formation, rencontre avec la psychologue scolaire, le cap-emploi, les associations : 3A, ESAT, …).

Plusieurs objectifs sont envisageables au terme de ce parcours de formation : la validation d'une attestation de compétences professionnelles, la certification directe ou le recours à une année complémentaire pour permettre cette certification. D'autre part, la liaison avec le futur projet de professionnalisation conditionne aussi l'évolution de cet objectif (par exemple, il est parfois préférable de viser une attestation de compétence pour permettre la certification ensuite via un contrat d'apprentissage en un ou deux ans, ou alors il est parfois nécessaire d'atteindre la certification pour permettre la poursuite sur une autre formation de niveau supérieure ou de même niveau mais complémentaire, ou d'accéder à un emploi,…).

Dès son entrée en formation, l'élève doit être capable de se situer dans la « temporalité » de son parcours. Il est réalisé des points réguliers en reprenant le calendrier de l'année mis en référence avec ceux des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel), des temps forts (comme les CCF ou les divers bilans), des projets.
Sur un autre plan, la psychologue scolaire est associée en réalisant des entretiens de

positionnement, des bilans sur l'évolution des projets des élèves « entrants » la première année puis « sortants » la seconde (pour le CAP). Cette organisation permet d'apporter des éléments supplémentaires au travail réalisé avec l'élève, sa famille, les autres partenaires de son projet scolaire (SESSAD, équipes de soins, éducateurs Conseil Départemental…). Elle permet l'élaboration progressive du futur projet de professionnalisation (ou de poursuite de formation) mis en place au cours du dernier trimestre de la seconde année de formation.

Au sein du Bassin Roannais, un travail est mis en place pour faciliter la liaison ULIS collège – ULIS lycée : les modules adaptés de découverte professionnelle, travail sur l'élaboration du projet de formation inscrit dans le parcours de l'élève, avec les familles : rencontres dans l'année, les semaines-types de découverte, les portes-ouvertes, les « temps de rencontre avec les formations », les mini-stages de découverte, la présentation des formations proposées par le lycée aux élèves d'ULIS collège et leur famille… sont autant de possibilités pour accompagner les projets d'orientation en construction.
Ces actions permettent progressivement de tisser les liens nécessaires à la réussite des parcours.

5. L'ULIS, ressource au sein de l'établissement : rôle de la coordonnatrice – rôle des AESH

A- La ressource aux équipes

C'est une entrée déterminante dans la légitimité de la place du dispositif au sein de l'établissement. Elle se manifeste de différentes façons :

¤ Elle concerne le plus souvent des **échanges quotidiens informels** au cours desquels le positionnement du coordonnateur ULIS est déterminant dans la mesure où ce sont souvent ces échanges du quotidien qui permettent d'installer un positionnement vis à vis des parcours des élèves à besoins particuliers, de mettre en lien les pratiques des différents collègues dans différentes disciplines, de susciter la mutualisation des outils, la prise de recul, la prise en compte de la situation de handicap dans les apprentissages, l'invention de scénarii de différenciation, …

¤ Le dispositif ULIS est une organisation qui est d'autant plus efficace qu'elle ne repose pas uniquement sur la seule coordonnatrice. Les AESH jouent un rôle tout aussi déterminant. De par leur capacité à s'approprier un fonctionnement d'équipe, à relayer les points d'appuis et les obstacles rencontrés, à participer à une démarche de plus en plus fine d'accompagnement de chaque élève dans son parcours de formation ainsi que par l'expertise professionnelle qu'elles développent dans l'aide aux élèves à besoins particuliers, elles apportent beaucoup à la cohérence et à la légitimité au quotidien du dispositif au sein de l'établissement.

¤ Une autre entrée dans la ressource aux équipe concerne plus directement les activités de classe et notamment l'**adaptation de contenus :** de certaines séquences pédagogiques, certaines évaluations (sur le fond et la forme), des propositions d'outils ou de remédiation pour permettre aux élèves en situation de handicap de progresser dans les apprentissages. Cette coopération se réalise souvent par des échanges informatiques (messagerie de l'ENT, mail académique, réseau du lycée). L'outil informatique est très sollicité dans l'ensemble des modalités de travail.

B - L'ULIS force de proposition : des outils mutualisés via l'ENT du lycée

L'outil informatique est notamment utilisé au travers d'un recueil de ressources consultable par l'ensemble des enseignants, des élèves et des familles du lycée via l'ENT du lycée. Il permet de

travailler différemment et de créer du lien entre les activités réalisées en classe, au moment de l'enseignement, les activités de renforcement des notions ou de révision (guidées ou autonomes) des élèves.
Initié par le précédent coordonnateur et les AESH du dispositif, enrichi chaque année, un ensemble d'outils permettant de « mettre en jeu » les connaissances concernées, triées par filière et par discipline est mis à disposition de tous sur l'ENT sous la rubrique « Ressources », « Boîte à outils ».
Une autre sous partie de cette rubrique « Ressources » est aussi proposée aux enseignants (et visible uniquement par eux). L'idée étant de créer un espace collaboratif d'échange d'outils informatiques, de ressources rapidement mobilisables en cours depuis l'ENT. Ces outils interactifs sont également proposés à d'autres établissement par l'intermédiaire d'une plate-forme collaborative « Learning Apps ».
En mobilisant l'application disponible sur l'ENT, on peut faire travailler les élèves individuellement, par deux ou en groupe entier en cherchant à expliciter les choix réalisés dans la réalisation des exercices. A l'oral on peut alors retrouver ensemble des exemples qui se rapportent à des situations types ou des expériences vécues et ainsi conceptualiser ces notions pour mieux les mobiliser ensuite.
Un espace dédié sur l'ENT, en secret partagé, sous la rubrique « ULIS – PIAL - Documents en secret partagé » permet également à chaque enseignant d'accéder au GEVASCO de chaque élève ainsi qu'à certains documents professionnels (fiche de suivi, bilans…) qui lui permettent d'affiner sa connaissance de l'élève et d'aménager ses supports en fonction du PPS ou du PAP mis en place.

C - L'année-type de la coordonnatrice ULIS au LP Etienne Legrand - « Le film »

Période de l'année scolaire	Points de repères, étapes, actions à mener
juin (N-1) :	- Contact avec les élèves futurs « entrants » en formation -échanges avec les familles et les partenaires (enseignants référents, coordonnateurs ULIS collège pour la recueil d'éléments de projet, équipes du secteur médico-social, éducateurs,…) - Bilans d'année de formation (pour les 2ère année CAP). - Mise en œuvre du projet de professionnalisation pour les « sortants » - participation aux journées d'inscription et première rencontre avec les familles des entrants et recueil de données personnelles. (adresse-tél-mail…). - Élaboration de projets avec les équipes et futures équipes, pistes de progression...
pré-rentrée (et jours en amont) :	- Recueil des premiers éléments d'EDT – d'organisation générale de l'année (PFMP, périodes, projets de classes, organisation des plateaux techniques équipes pédagogiques,…). - Première ébauche de la répartition de l'aide humaine en fonction des besoins connus et des mises en œuvre de PPS prévues (mise en place de l'EDT des AESH). - Reconstitution de la dynamique d'accompagnement et organisation des accompagnements sur les premiers jours de la rentrée (journées d'accueil,quelles classes, quand, avec quelles aides ?)
Septembre :	- Accueil des entrants en formation (prise de contact depuis la classe de référence qu'ils fréquentent à temps complet). - Ajustements des EDT du dispositif (élèves, AESH, coordonnatrice) - contact avec les familles - Contact avec les partenaires du projet des élèves, ajustement des interventions (SESSAD, éducateurs, services de soins, familles). - Communication aux équipes pédagogiques des points-clés autour des besoins des élèves du dispositif. (réunions de rentrée par filière, documents synthétiques, rencontre des professeurs principaux,…). - Pendant cette première période : prévision des dates des ESS avec l'enseignant référent - préparation des premières PFMP pour les CAP (aide à la recherche de lieux de formation, récupération des conventions de stage, élaboration lettre de motivation et CV) -Préparation des PFMP des « deuxième année », mise à jour des CV et lettres de motivation
Octobre	- Signature de la ventilation de service (affectation des moyens) - Point « sortants » avec l'assistante sociale et la Psychologue Scolaire - Recueil des besoins non couverts en accompagnements et point projet pour modification des EDT des AESH pour amélioration des suivis - Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements dus aux PFMP et réaffectation de suivis) - Préparation de la première PFMP des « première année ». - Premier point de situation par rapport à la certification (élèves concernés ?) avec la Proviseure et les équipes pédagogiques
Novembre	- Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements dus aux PFMP et

	réaffectation de suivis) - Préparation des inscriptions aux examens -Planification sur l'année du projet post-formation pour les sortants (évocation de la demande de RTH, poursuite d'étude…) - Préparation des ESS avec les familles (contacts, bilans, échanges et propositions de parcours, demandes RTH…).
Décembre	- Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements dus aux PFMP et réaffectation de suivis) - Premiers modules adaptés de découverte des formations dispensées au lycée proposés aux élèves de 3ème ULIS ou IME - Inscriptions aux examens et finalisation des demandes d'aménagements des épreuves - préparation des dossiers de demande d'aménagement des examens avec les élèves, les enseignants et les familles - participation aux bilans PFMP des 2ème année avec l'enseignant responsable du stage
Janvier	- Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements PFMP) - Visites de « rencontres avec les formations » proposées aux petits groupes (ULIS collège, établissements médico-sociaux, SEGPA, parcours particuliers…) entre janvier et mai. - Mise en place des CCF pour les 2ème année CAP (planning, aménagements, accompagnements AESH …). - Participation aux bilans PFMP des 1ère année avec l'enseignant responsable du stage.
Février	- Demandes de bonus médical pour les élèves participant à AFFELNET circulaire entre fin février et fin mars selon les années). - « Modules adaptés de découverte » proposés aux élèves de 3ème ULIS et IME entre février et mai.
Mars	- Planification de la dernière période pour les sortants : projet post-formation. - Positionnement des 2ème année par rapport à la certification (attestation de compétences ou certification). - Portes ouvertes du lycée. - Préparation de la dernière PFMP pour les 2ème année.
Avril	- Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements PFMP) - Préparation de la deuxième PFMP pour les « première année ».
Mai	- Accueil des familles et des élèves projetant une formation l'année suivante (entre mars et mai). - Finalisation et saisie des vœux AFFELNET (au plus tard début juin pour les élèves réorientés ou en poursuite de parcours par la voie scolaire). - Participation aux bilans PFMP des 2ème année avec l'enseignant responsable du stage
Juin	- Point heures AESH et révision des EDT ULIS (moyens, changements PFMP) - Mise en œuvre des projets post-formation pour les sortants. - Préparation des projets d'allongement de formation (accession à la certification ou année d'insertion professionnelle). - Bilans d'année de formation des élèves du dispositif. - Commission affectation départementale en ULIS lycée (mi juin). - Préparation des projets spécifiques pour l'année à venir. - Accueil et rencontre des « postulants » pour une formation - Participation aux bilans PFMP des 1ère année avec l'enseignant responsable du stage.

Juillet	- Résultats AFFELNET – inscription et accueil des futurs élèves en formation et de leur famille. - Préparation du projet de formation des élèves (sens de l'accompagnement, contraintes et points d'appui de la formation, temporalité du projet, objectif visé,…). - Point sur les inscriptions avec l'enseignant référent.